

-

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DETADOUSSAC**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 30 AVRIL 2026, À 19H00, AU CENTRE DES
LOISIRS, 286, RUE DE LA FALAISE, À TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Claude Brassard, maire
Madame Joëlle Pierre, conseillère au siège 1
Monsieur Jean Poirier, conseiller au siège 2
Madame Julie Mallette, conseillère au siège 5

Sont absents : Madame Audrey Boulianne, conseillère au siège 6
Monsieur Bruno Forest, conseiller au siège 4
Monsieur Florent Desrochers, conseiller au siège 3

Assiste également à la réunion :

Monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, comme
secrétaire de la séance.

**RESOLUTION
2026-04-165**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;
 2. Avis de convocation ;
 3. Adoption de l'ordre du jour;
 4. Programmation de travaux no 5 / TECQ 2019-2024;
 5. Autoriser un signataire de demande de certificat ou d'utilisation du territoire public /Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
 6. Désignation d'une directrice aux opérations du Poste de traite Chauvin / Agrément muséal;
 7. Confirmation que la mission de l'institution est demeurée inchangée ;
 8. Confirmation que les règlements généraux demeurent inchangés depuis le dernier agrément muséal;
 9. Adoption d'une politique des ressources humaines au Poste de traite Chauvin 2026-2030;
 10. Adoption d'une politique en matière d'éducation du Poste de traite Chauvin 2026-2030;
 11. Affaires nouvelles (si tous les membres sont présents)
-
- 12.. Période de questions (portant uniquement sur la séance) ;
 13. Levée de l'assemblée.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance.

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé.

**RESOLUTION
2026-04-166**

PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO 5 / TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 5 ci-jointe et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux de travaux approuvés par la présente résolution ;

**RESOLUTION
2026-04-167**

AUTORISER UN SIGNATAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT OU D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC /MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac à signer

toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre des Ressources naturelles et des Forêts et à signer tous les documents officiels exigés.

**RESOLUTION
2026-04-168**

**DÉSIGNATION D'UNE DIRECTRICE AUX OPÉRATIONS DU POSTE
DE TRAITE CHAUVIN / AGRÉMENT MUSÉAL**

CONSIDERANT les exigences liées au processus d'agrément muséal ;

CONSIDERANT la nécessité d'identifier officiellement une personne responsable des opérations du Poste de traite Chauvin ;

CONSIDERANT QUE Mme Lara Darquey assume déjà les responsabilités associées à cette fonction ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil désigne madame Lara Darquey à titre de directrice aux opérations du Poste de traite Chauvin pour les fins administratives et dans le cadre du processus d'agrément muséal.

**RESOLUTION
2026-04-169**

**CONFIRMATION QUE LA MISSION DE L'INSTITUTION EST
DEMEURÉE INCHANGÉE**

CONSIDERANT les exigences liées au maintien de l'agrément muséal ;

CONSIDERANT QUE la mission de l'institution muséale constitue le cadre de référence des activités du musée ;

CONSIDERANT QUE cette mission est demeurée inchangée depuis le dernier agrément muséal ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil confirme que la mission de l'institution muséale est demeurée inchangée depuis le dernier agrément muséal.

**RESOLUTION
2026-04-170**

**CONFIRMATION QUE LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DEMEURENT
INCHANGÉS DEPUIS LE DERNIER AGRÉMENT MUSÉAL**

CONSIDÉRANT les exigences liées au maintien de l'agrément muséal;

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux encadrant les activités du musée n'ont fait l'objet d'aucune modification depuis le dernier agrément accordé;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil confirme que les règlements généraux du musée demeurent inchangés depuis le dernier agrément muséal.

**RESOLUTION
2026-04-171**

**ADOPTION D’UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES AU
POSTE DE TRAITE CHAUVIN 2026-2030**

CONSIDÉRANT la nécessité d’encadrer la gestion des ressources humaines du Poste de traite Chauvin;

CONSIDÉRANT l’importance d’assurer des pratiques uniformes, équitables et adaptées au contexte saisonnier et touristique du site;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Tadoussac d’assurer une gestion cohérente de ses installations patrimoniales;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte la Politique des ressources humaines du Poste de traite Chauvin pour la période 2026-2030, telle que présentée.

**RESOLUTION
2026-04-172**

**ADOPTION D’UNE POLITIQUE EN MATIÈRE D’ÉDUCATION DU
POSTE DE TRAITE CHAUVIN 2026-2030**

CONSIDÉRANT la mission du Poste de traite Chauvin en matière d’interprétation et de diffusion du patrimoine historique ;

CONSIDÉRANT l’importance de structurer et d’encadrer les activités éducatives du site ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Tadoussac de soutenir le développement d’une offre éducative de qualité et adaptée aux divers publics ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte la Politique en matière d’éducation du Poste de traite Chauvin pour la période 2026-2030, telle que présentée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h12 Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l’article 150 du Code municipal.

La période de questions s’est terminée à 19 h 12.

**RESOLUTION
2026-04-173**

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l’ordre du jour de l’assemblée est épuisé ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare l’assemblée close à 19 h 12.

Je, Claude Brassard, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Brassard, maire

Nombre de citoyens présents : 5 personnes en présentiel et 1 en visio-conférence Zoom.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier

Claude Brassard, maire